



Association des **P**arents d'**E**lèves du **G**roupe Scolaire d'**A**lbigny-**S**ur-**S**aône

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2021

- **PRESENTS :**
- Mme Charlotte GRENIER-DO REGO, Présidente CG
- Mme Charlène POCH, Trésorière adjointe CP
- Mme Véga FOURCHES, Secrétaire VF
- Mme Shéhérazade OULD-NOUGHI, Trésorière SON
- Mr Olivier LINARD parent d'élève MS OL

- **EXCUSES :**

### **Ordre du jour :**

L'ordre du jour est détaillé dans le powerpoint joint.

#### 1) **Présentation APE Pegase**

Mme Shéhérazade OULD-NOUHI quitte l'APE Pegase, son fils ne faisant plus partie du groupe scolaire les Frères Voisins. Le bureau a donc accepté sa lettre de démission.

Après les votes, le bureau est renouvelé comme ci-dessous :

- Mme Charlotte GRENIER est maintenue dans ses fonctions de présidente (17 votants)
- Mr Olivier LINARD devient vice-président
- Mme Shéhérazade OULD-NOUHI est remplacée dans ses fonctions par Mme Véga Fourches
- Mme Charlène POCH est maintenue dans ses fonctions de trésorière adjointe
- Mme Marie VIDAL-ALAIZ devient secrétaire
- Mme Daphné TOCCACELI devient secrétaire adjointe

***17 votants ont participé.***

#### 2) **Présentation par M. Mathieu, directeur du groupe scolaire les frères voisins**

Les fonds du groupe scolaire sont gérés via l'association de l'école, l'OCCE du Rhône. En effet l'école n'a pas le droit d'avoir des fonds propres. Elle tire ses revenus de :

- Subventions de la mairie : 800€ pour l'école maternelle, 1200€ pour l'école élémentaire
- 15€ demandés aux parents d'élèves en début d'année
- APE Pegase

L'OCCE est une organisation à but non lucratif avec 1 président

Le budget global est réparti sur 10 classes pour financer les projets pédagogiques. Par exemple :

- Stage de voile pendant 3 jours
- Sorties scolaires
- Venue d'intervenants dans l'école : KAPLA, Jardinier, spectacles de l'école avec venue d'un magicien dans chaque classe
- Abonnements à des magazines ou journaux pour chaque classe

Mr Mathieu insiste sur le rôle des parents d'élèves car toutes les décisions importantes pour l'école se décident lors des conseils d'école trimestriels auxquels participent les professeurs, les parents d'élèves. Les parents d'élèves peuvent faire remonter les plaintes, des remarques de l'ensemble des parents qu'ils représentent de la classe de leurs enfants.

Le vote aura lieu le 8 octobre 2021 par correspondance.

La mise sous pli se fait par les parents d'élèves élus durant les années 2020-2021.

Le dépouillement se fera en présence du directeur du groupe scolaire, les parents d'élèves élus durant les années 2020-2021 et les représentants de la mairie.

### 3) Présentation par S. Derpion, AGDS

L'AGDS est une association déléguée par le service public.

A Albigny sur Saône l'équipe est composée de :

- Un directeur
- Une directrice adjointe
- 7 animateurs qui ont soit le BAFA soit un brevet professionnel dans l'animation

L'AGDS tire ses revenus de :

- Subventions de la mairie. Ces subventions permettent à l'AGDS de proposer des tarifs bas pour pouvoir accepter toutes les familles demandeuses de leurs services
- Recettes venant des familles. Les tarifs sont calculés en fonction des Quotients Familiaux des familles.

Mr Serpion indique que de nouvelles périodes de garde si un nombre important de parents en font la demande notamment pour les périodes de Noël et estivales. Il propose de faire un sondage auprès des parents d'élèves.

Mr Serpion insiste que pour l'année 2021-2022, il n'y a eu finalement pas eu de refus de place de gardes pour les familles demandeuses grâce :

- A la mise en place d'un bungalow dans l'école
- L'augmentation du nombre d'agrément. Les agréments permettent d'avoir :

Période scolaire	Enfants de moins de 6 ans	1 animateur pour 18 enfants
	Enfants de plus de 6 ans	1 animateur pour 14 enfants
Périodes de vacances	Enfants de moins de 6 ans	1 animateur pour 12 enfants
	Enfants de plus de 6 ans	1 animateur pour 8 enfants

En 2021, Mr Serpion vise à stabiliser son équipe, car 2 membres vont la quitter et il est difficile de trouver de nouveaux animateurs.

### 4) Présentation par M. Leyreloup

Mr Leyreloup rappelle que la mairie est propriétaire des murs de l'école et gère

- Du personnel qui entretient l'école pour le ménage, la réparation du bâtiment,

- Mais aussi de la cantine et des menus, du personnel qui s'occupe des enfants pendant la période méridienne
- Et de l'AGDS.

Concernant les menus, la mairie a changé de prestataire cette année.

La préparation des repas se fait à St Quentin Fallavier, ce qui est plus proche par rapport à l'ancien prestataire. La commerciale du prestataire est localisée à Couzon au Mont d'Or, ce qui facilite la communication avec le prestataire.

Ce prestataire se veut transparent, en effet, la mairie a reçu une invitation pour visiter l'usine du prestataire.

Il utilise le plus possible des produits locaux. La mairie peut même proposer des fournisseurs au besoin.

Par rapport au gâchis alimentaire, le personnel de cantine compte le nombre de plats qui restent chaque jour et fonctionne en flux tendu. La mairie a mis en place un « gâchis-mètre » pour le pain dans la cantine. Pour l'instant la nourriture gâchée va dans les composteurs installés dans l'école, mais le pain devrait être donné plutôt à des haras ou des élevages de chiens par exemple.

La mairie finance en plus des actions pour les enfants :

- Un projet de formation de médiateurs sur 2 ans pour la gestion des conflits entre les enfants. La formation concerne les enfants eux-mêmes mais aussi les adultes dans un rôle d'accompagnateurs.
- Une formation aux premiers secours

## 5) Comptabilité

APE Pegase fournit une comptabilité simplifiée en contrôlant les entrées et sorties.

Le classeur complet de la comptabilité est disponible pour tous sur demande.

Au 21 septembre 2021, l'association compte 2616,24€ sur son compte en banque et environ 200€ en espèce.

APE Pegase fournira un détail par action des dépenses et gains.

20h : Levée de séance,